

ARIANNE PHOSPHATE REÇOIT L'APPROBATION FINALE POUR UN SOUTIEN FINANCIER DU GOUVERNEMENT DU CANADA

DAN : TSX-V (Canada)

JE9N : FSE (Allemagne)

DRRSF : OTCQB (ÉTATS-UNIS)

SAGUENAY, QC, le 7 janv. 2026 /CNW/ - **Arianne Phosphate (la « Société » ou « Arianne »)** (TSXV: DAN) (FRANCFORT : JE9N) (OTC: DRRSF) , une entreprise minière de phosphate en phase de développement, faisant avancer le projet Lac à Paul dans la région de Saguenay-Lac-Saint-Jean, au Québec, a le plaisir d'annoncer que le gouvernement du Canada a approuvé une contribution financière pouvant atteindre 735 000 \$ afin de soutenir les travaux en cours de la Société portant sur le traitement de la roche phosphatée et l'optimisation du procédé d'acide phosphorique purifié (« APP »), comme précédemment divulgué ([voir communiqué de presse daté du 6 octobre 2025](#)).

Ce financement, fourni dans le cadre du programme de recherche, développement et démonstration sur les minéraux critiques (CMRDD) de Ressources naturelles Canada (NRCan), fait partie d'un investissement de 80,3 millions de dollars annoncé par le Premier ministre Mark Carney lors du Sommet des dirigeants du G7 2025 pour aider à bâtir des chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques sûres et résilientes au Canada, et annoncé par l'honorable Tim Hodgson, ministre canadien de l'Énergie et des Ressources naturelles, lors d'une visite dans les bureaux d'Arianne à la fin de l'année dernière.

Le phosphate a été ajouté à la liste canadienne des minéraux critiques en 2024, rejoignant l'UE et a récemment été ajouté à la liste américaine des minéraux critiques. Le projet Lac à Paul d'Arianne est la seule mine de phosphate pleinement autorisée dans ces juridictions respectives. Après avoir dépensé 100 millions de dollars pour l'avancement de la mine, la Société cherche désormais activement des opportunités pour la production d'APP, un ingrédient nécessaire pour la batterie lithium-fer-phosphate (« LFP »). En plus d'être la seule mine entièrement autorisée, le projet Lac à Paul abrite le plus grand gisement de phosphate non développé au monde et est composé de roche ignée, ce qui permet à son concentré de phosphate d'être facilement transformé en APP.

La décision d'Arianne de saisir ces opportunités en APP permettra à la Société d'être un fournisseur clé alors que l'Occident cherche à s'éloigner de la Chine, qui contrôle actuellement plus de 90 % du marché des LFP. Au-delà de leur utilisation dans les véhicules électriques, les LFP sont utilisés dans les systèmes de stockage d'énergie (« ESS »), un marché en pleine croissance tant pour l'usage domestique que dans les centres de données, alors que des applications comme l'IA accélèrent encore la demande.

« Investir dans des initiatives comme le Centre Technologique d'Arianne Phosphate renforce la position du Canada en tant que leader mondial des minéraux critiques. Cet engagement stimule l'innovation, renforce la résilience des chaînes d'approvisionnement et crée de bons emplois pour les Canadiens », a déclaré l'honorable Tim Hodgson, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles. « En exploitant nos ressources naturelles de manière responsable, nous veillons à ce que le Canada reste à la pointe de la transition vers les technologies propres -- en faisant progresser les priorités que nous avons fixées avec nos partenaires du G7 à Kananaskis et en construisant un avenir plus propre et plus sûr pour tous. »

« Le soutien du Canada au projet de pointe d'Arianne Phosphate démontre notre engagement à construire un approvisionnement sûr et durable en minéraux critiques -- un élément clé pour faire progresser les technologies d'énergie propre. Des investissements comme celui-ci créent de bons emplois et renforcent notre capacité à s'approvisionner en ressources essentielles ici même au Québec pour les générations à venir », a ajouté Claude Guay, secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles.

« Arianne apprécie le soutien du ministre Hodgson et du gouvernement du Canada à notre projet », a déclaré Marco Gagnon, président exécutif du conseil d'administration d'Arianne Phosphate. « Des initiatives comme celle-ci sont essentielles si l'Occident veut construire sa propre chaîne d'approvisionnement. Cet investissement aide Arianne à faire avancer le projet Lac à Paul de manière à bénéficier au pays et à toutes nos parties prenantes. Le phosphate est essentiel à la technologie des batteries LFP, à l'approvisionnement alimentaire et agricole mondial, il est utilisé dans la production pharmaceutique et de semi-conducteurs ; nos progrès s'alignent étroitement avec la vision du Canada de devenir un leader dans les minéraux critiques. »

À propos du phosphate d'Arianne

Arianne Phosphate (« Arianne Phosphate Inc. ») (www.arianne-inc.com) développe les gisements de phosphate du Lac à Paul situés à environ 200 km au nord de la région de Saguenay/Lac St. Jean au Québec, Canada. Ces gisements produiront un concentré d'apatite ignée de haute qualité avec une teneur de 39% en P₂O₅ avec peu ou pas de contaminants (étude de faisabilité publiée en 2013). La Société détient 213 714 811 actions en circulation.

Personne qualifiée

Raphael Gaudreault, ing, Personne qualifiée par le Règlement 43-101, a approuvé les informations techniques incluses dans ce communiqué. M. Gaudreault est également chef des opérations de la Société.

Ni la Bourse de capital-risque TSX ni son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de capital-risque TSX) n'acceptent la responsabilité de l'adéquation ou de l'exactitude de ce communiqué.

Suivez Arianne sur :

Facebook : <https://www.facebook.com/arianephosphate>

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/arianne-phosphate-inc-tsx-v-dan>

Twitter : http://twitter.com/arianne_dan

YouTube : <http://www.youtube.com/user/ArianneResources>

Flickr : <http://www.flickr.com/photos/arianneresources>

Nouvelles sur l'investissement en ressources : <http://resourceinvestingnews.com/?s=Arianne>

Avertissements concernant l'information prospective

Ce communiqué contient des « déclarations prospectives » et des « informations prospectives » au sens des règlements sur les valeurs mobilières applicables au Canada et aux États-Unis (collectivement, « informations prospectives »). Les informations prospectives incluent, sans s'y limiter, la qualité et la production anticipées du concentré d'apatite lors du projet Lac à Paul, ainsi que la production anticipée de PPA. Souvent, mais pas toujours, l'information prospective peut être identifiée par l'utilisation de mots tels que « planifie », « s'attend », « est attendu », « budget », « planifié », « estime », « prévisions », « a l'intention », « anticipe » ou « croit », ou les aspects négatifs ou variations de ces mots, expressions ou déclarations selon lesquelles certaines actions, événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « voudraient », « pourraient » ou « seront » réalisés. Les informations prospectives sont sujettes à des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus qui peuvent faire en sorte que les résultats réels, le niveau d'activité, la performance ou les

réalisations de la Société diffèrent substantiellement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces informations prospectives, y compris, mais sans s'y limiter : le prix volatil de l'action; des risques liés aux variations des prix des matières premières; sources et coûts des installations électriques; l'estimation des besoins initiaux et durables en capital; l'estimation des coûts de main-d'œuvre et d'exploitation; les marchés mondiaux généraux et les conditions économiques; les risques associés à l'exploration, au développement et à l'exploitation des gisements minéraux; l'estimation des réserves et ressources minérales; les risques associés aux risques non assurables survenant au cours de l'exploration, du développement et de la production; les risques associés aux fluctuations monétaires; les risques environnementaux; la concurrence était rencontrée pour obtenir du personnel expérimenté; l'accès à des infrastructures adéquates pour soutenir les activités minières, de transformation, de développement et d'exploration; les risques associés aux changements dans le régime réglementaire minier régissant la Société; compléTION du processus d'évaluation environnementale; des risques liés aux retards réglementaires et d'obtention des permis; des risques liés à d'éventuels conflits d'intérêts; la dépendance au personnel clé; les risques de financement, de capitalisation et de liquidité, y compris le risque que le financement nécessaire pour financer la poursuite des activités d'exploration et de développement au projet Lac à Paul ne soit pas disponible à des conditions satisfaisantes, voire pas du tout; le risque de dilution potentielle par l'émission d'actions ordinaires; le risque de litige. L'information prospective repose sur des hypothèses que la direction juge raisonnables au moment où ces déclarations sont faites, incluant mais sans s'y limiter, la poursuite des activités d'exploration, l'absence de changement négatif important des prix des matières premières, les plans d'exploration et de développement se déroulant conformément aux plans et que ces plans atteignent leurs résultats escomptés, la réception de l'approbation réglementaire requise, ainsi que d'autres hypothèses et facteurs énoncés ici. Bien que la Société ait tenté d'identifier des facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de manière significative de ceux contenus dans l'information prospective, il peut y avoir d'autres facteurs qui font en sorte que les résultats ne soient pas comme prévu, estimé ou escompté. Il n'y a aucune garantie que ces informations prospectives seront exactes, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer de manière significative de ceux anticipés dans ces informations. Par conséquent, les lecteurs ne devraient pas se fier excessivement à l'information prospective. Les informations prospectives sont fournies à la date de ce communiqué de presse, et la Société ne s'engage pas à mettre à jour ces informations prospectives sauf en conformité avec les lois applicables sur les valeurs mobilières.

SOURCE Arianne Phosphate Inc.

C Consulter le contenu original :

<http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/January2026/07/c8742.html>

%SEDAR: 00003556F

Renseignements : Informations de contact : Technique: Raphael Gaudreault, Chef des opérations, 418-590-1318 , raphael.gaudreault@arianne-inc.com; Information: Brian Ostroff, Chef des initiatives stratégiques et commerciales, 514-928-9952, brian.ostroff@arianne-inc.com

CO: Arianne Phosphate Inc.

CNW 07:00e 07-JAN-26